L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 11 JANVIER 1880.

RÉCEPTION
—AU—
CONSULAT DE FRANCE.

Présentation des officiers du Château-Renaud aux résidants français.

Manifestation imposante.

Jeudi dernier, 8 janvier 1880, à six heures du soir, le Consulat de France a été le théâtre d'une manifestation qui a été émouvante pour tous ceux qui y ont assisté.

En réponse à l'invitation de M. le vicomte Paul d'Abzac, Consul de France, un grand nombre de résidants français, notamment les présidents, vice-présidents et directeurs des différentes sociétés françaises de la ville, les officiers des organisations militaires françaises en uniforme s'étaient rendus au Consulat pour avoir l'honneur d'être présentés au commandant et aux officiers du croiseur de la marine française le *Château-Renaud*, arrivé lundi dans notre port.

Le Consul de France, en grand uniforme, avait à sa droite M. le commandant O. Desnouy et tout l'état-major du navire de guerre français, à sa gauche les Présidents des différentes Sociétés et devant lui la foule des assistants qui remplissait les deux appartements du consulat et les couloirs.

M. le Consul a ouvert la séance à six heures et demie et a prononcé l'allocution suivante, qui a été couverte d'applaudissements.

MM. les Présidents, MM. les Commandants, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter M. le capitaine de vaisseau Desnouy, commandant le croiseur de l'Etat Château Renaud, et MM. les officiers composant l'état-major du Château Renaud.

En autorisant l'amiral chargé du commandement de l'escadre de l'Amérique du Nord à envoyer dans les eaux de la Nouvelle-Orléans un bâtiment de guerre français, comme je l'avais demandé, le Gouvernement de la République et S. E. M. le ministre de la marine donnent à la population française de la Louisiane une preuve de sympathie dont nous lui sommes tous hautement reconnaissants. Nous acquérons une fois de plus la preuve que le Gouvernement de la République Française veille sur ses nationaux et est toujours prêt à prendre en mains leurs intérêts et leurs justes demandes.

En entrant dans les eaux américaines, le commandant du Château Renaud a pu voir à quels résultats atteint un peuple qu'anime l'esprit de liberté et l'initiative moderne. Les jetées du Capitaine Eads, qui ouvrent la navigation du Mississippi aux bâtiments ayant un tirant d'eau de 27 pieds et assurent un débouché à l'immense vallée dont la Nouvelle Orléans est la métropole nécessaire, sont un témoignage éclatant de la puissance du génie américain.

A la Nouvelle Orléans, le commandant et l'état major du Chateau Renaud se rencontrent avec une population d'origine française, qui est toujours restée fidèle à ses origines et qui garde à la France une amitié profonde. Toutes les fois que notre pays a été frappé par le malheur, les créoles Louisianais nous ont prouvé la force du lien qui les attache à l'ancienne mère patrie.

Enfin, le commandant et l'état major du Chateau Renaud se rencontrent ce soir avec l'élite de la population française de la Nouvelle Orléans. Je vous ai adressé un appel et vous y avez répondu avec empressement et cordialité. La colonie française de la Louisiane est représentée ici par les Présidents, les bureaux et les officiers de nos associations civiles et militaires, et par un nombre considérable de négociants, d'employés et d'ouvriers. Je la présente avec orgueil à M. le commandant et à MM. les officiers du Chateau-Renaud. Il n'existe à l'étranger, dans aucun pays, aucune colonie française qui soit supérieure à la population de la Nouvelle-Orléans. Les français qui habitent notre ville et notre Etat sont tous des hommes laborieux et libéraux, respectueux du drapeau américain qui les abrite, loyaux et fidèles à la France. Chaque fois que mes prédécesseurs et moi-même avons adressé un appel à la population française, nous avons trouvé en elle un concours énergique, dévoué et patriotique; nos nationaux sont toujours prêts à soutenir vis-à-vis de tous et en toutes circonstances l'honneur du pavillon national. Je suis heureux et fier de présenter notre colonie aux représentants de S. E. M. l'Amiral Ministre de la Marine.

Au nom de la colonie française de la Nouvelle-Orléans, monsieur le commandant, messieurs les officiers, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue en Louisiane.

Il a ensuite présenté chacune des sociétés et les corps dont les noms suivent et les représentants des deux journaux français *l'Abeille de la Nouvelle-Orléans* et le *Petit Journal*, en expliquant par quelques paroles flatteuses le rôle de chacune des organisations nommées et en donnant successivement à chaque président ou officier la parole pour adresser quelques mots de bienvenue aux officiers du Chateau Renaud. Voici l'ordre dans lequel cet appel a été fait.

L'Union française, président F. Tujague.

La Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans, président J. Schweitzer.

La Chambre syndicale consultative du commerce français, président A. Carrière.

La Société française de Jefferson, président D. Pochelu.

La Société des Bouchers, président Wm Maylie.

La Société de Saint-Maurice, président F. D. Seghers.

La Société d'Alsace-Lorraine, président E. Ehrhardt.

La Société des Cuisiniers, président Alexandre Hanese.

La Société des Garçons restaurateurs, président Paul Roques.

Le Club de la Démocratie française, président N. Bouvier.

Les Francs-Tireurs d'Orléans, capitaine Selle.

Les Gardes Lafayette, capitaine G. Boné.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans, rédacteur en chef Félix Limet.

Le *Petit Journal*, rédacteur en chef Ch. Biéton.

M. Tujague, au nom de l'Union française, a prononcé les paroles suivantes :

M. le Commandant,
MM. les Officiers,

Au nom des Sociétés françaises de bienfaisance de la Nouvelle-Orléans, je vous souhaite la bienvenue.

Pour nous qui vivons à deux mille lieues de nos foyers, la vue de l'uniforme français et celle du drapeau national font toujours battre nos cœurs. Ce sont les emblèmes de la patrie absente.

Et nous aussi, Messieurs, nous cherchons à représenter ici la patrie, sa sollicitude, sa protection, en secourant nos compatriotes malheureux.

Notre colonie française n'oubliera pas qu'elle doit à l'intervention de notre digne Consul l'honneur de votre visite. Elle n'oubliera pas surtout avec quelle promptitude, avec quelle bonne grâce a été accueillie par le gouvernement de notre pays la requête de M. le vicomte d'Abzac.

Vous êtes venus, messieurs, au milieu de populations hospitalières et sympathiques, dont la moitié parle notre langue et a dans les veines du sang gaulois. La Louisiane de Bienville est fille de la France!

Le temps a effacé bien des souvenirs; vous ne pouvez cependant faire deux pas sur ce sol sans rencontrer un nom de rue ou un nom d'homme, une idée ou un trait de mœurs qui rappellent les pionniers colonisateurs de la Louisiane.

Mais c'est dans l'esprit, c'est dans le cœur des vieux Louisianais, plus encore que dans les témoignages extérieurs, que vous retrouverez la trace de notre passage.... Et j'ajoute que les fils respectent la tradition bénie des pères....

Puisse votre séjour sur cette terre jadis française compter au nombre de vos jours heureux. J'espère que nos compatriotes s'évertueront à vous le rendre agréable.

Dans tous les cas, soyez convaincus, Messieurs, que les trente mille Français de Louisiane, cet Etat s'unissent à nous de cœur pour saluer le pavillon qui flotte au mât de votre beau navire!

M. F. Limet a prononcé quelques paroles de bienvenue au nom de la Société française et au nom de la Chambre du commerce français. Comme interprète de cette dernière organisation, il a signalé l'importance qu'aurait la visite du Chateau Renaud au point de vue des intérêts commerciaux de notre ville, notre port et les ports français. Le commandant pourra, en effet, confirmer dans un rapport au ministre de la marine, les renseignements envoyés par la Chambre concernant les résultats obtenus par la construction des jetées pour l'entrée et la sortie des navires aux Passes du Mississipi, et le mouvement sans cesse croissant de notre port.

M. Tujague a signalé au nom de la Société de Jefferson M. Pochelu, M. Silvain Chaufour, vice-président de la Société des bouchers, au nom de cette société, M. Seghers, au nom de celle de Saint-Maurice, M. Ehrhardt, au nom de la Société d'Alsace-Lorraine, M. Hanese, au nom de la Société des cuisiniers, M. Roques, au nom de celle des garçons restaurateurs, le capitaine Selle et le capitaine G. Boné, chacun au nom de leurs organisations respectives, M. Limet pour l'*Abeille* et M. Biéton pour le *Petit Journal*.

Toutes ces paroles de bienvenue ont paru impressionner vivement messieurs les officiers du *Château Renaud* et c'est sous l'empire d'une émotion évidente que M. le commandant O. Desnouy a pris la parole pour répondre. Il l'a fait en quelques mots bien sentis, et a remercié du fond du cœur tous les assistants de cette manifestation si imposante et dont lui et ses officiers étaient heureux et fiers. Ses paroles ont été couvertes d'applaudissements.

M. F. Tujague, président de l'Union, a proposé à l'assemblée de voter des remerciements à M. le Consul pour l'heureuse pensée qu'il avait eue de demander à son gouvernement l'envoi d'un batiment de guerre français. Sa motion a été votée à l'unanimité.

M. Tujague a fait ensuite la motion, secondée par M. F. Limet, Rédacteur en chef de l'*Abeille*, de voter des remerciements à M. Grévy, Président de la République française, à Son Excellence l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, et à monsieur l'amiral Peyron, commandant la station navale des Antilles, pour l'envoi du batiment de guerre français à la Nouvelle-Orléans.

Sur la proposition de M. le vicomte d'Abzac, consul de France, l'assemblée a voté les remerciements par acclamation.

Il a été décidé ensuite sur la proposition de M. Tujague, de charger un comité de quatre membres du soin de rédiger les remerciements votés par l'assemblée. Ont été délégués à cet effet MM. F. Tujague, président de l'Union, J. Schweitzer, président de la Société Française de bienfaisance, A. Carrière, président de la chambre syndicale du commerce français et Félix Limet, rédacteur en chef de l'*Abeille*.

Monsieur le commandant Desnouy a remercié de nouveau l'assemblée et il a promis de rendre compte dans son rapport au ministre de la marine de l'accueil que lui et ses officiers ont reçu de la population française, et de signaler les améliorations apportées à la navigation à l'entrée du Mississippi.

Après quelques mots dans lesquels M. le vicomte d'Abzac a remercié ses nationaux de l'empressement mis par eux à répondre à son appel, l'Assemblée s'est ajournée, M. le Consul retenant seulement auprès de lui les Présidents et chefs de corps pour leur faire faire plus ample connaissance avec les officiers du *Chateau Renaud*.

Voici le texte des résolutions rédigées hier par le comité désigné dans le compte-rendu qui précède.

Résolutions adoptées

Par une assemblée des membres des différentes sociétés françaises et des résidants français de la Nouvelle-Orléans, réunie au Consulat de France le 8 janvier 1880, sur l'invitation de monsieur le Vicomte Paul d'Abzac, Consul de France, à l'occasion de la présentation par ce dernier à ses nationaux du commandant et des officiers du croiseur Château-Renaud.

Sur la motion de M. F. Tujague, président de l'Union française, secondée par M. F. Limet, rédacteur en chef de l'*Abeille*, il a été résolu :

Que les résidants français, de la Nouvelle-Orléans ont accueilli avec un profond sentiment de satisfaction l'arrivée dans ce port du Croiseur de la marine française, le Chateau Renaud, commandant O. Desnouy, et qu'ils ont revu avec une joie patriotique le drapeau tricolore flotter dans les eaux du port et les uniformes français reparaitre dans les rues de la Nouvelle-Orléans ;

Qu'ils sont reconnaissants envers Monsieur le Président de la République et envers Son Excellence Monsieur le Ministre de la Marine d'avoir bien voulu obtempérer à la demande de M. le Consul de France, en envoyant un croiseur de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, non seulement parce que cette visite leur procure le plaisir d'entrer en relations avec de dignes représentants de la marine française, mais encore parce qu'elle doit contribuer à éclairer le gouvernement sur les sentiments et les vœux de la population française et sur les questions de navigation se rattachant à l'accroissement des relations commerciales entre les deux républiques ;

Résolu, en conséquence, que des remerciements sont votés à l'unanimité, au nom de la colonie française de la Nouvelle-Orléans, à Monsieur Jules Grévy, Président de la République Française, à Son Excellence, l'amiral Jaureguiberry, ministre de la marine et à monsieur l'amiral Peyron, commandant la station navale des Antilles pour l'envoi du croiseur Chateau-Renaud, et que le vœu est respectueusement exprimé de voir se renouveler aussi fréquemment que cela sera possible, les visites de batiments de la marine française ;

Résolu, que M. le vicomte d'Abzac, Consul de France, soit respectueusement prié de communiquer ces résolutions et ces remerciements au Président, au ministre et à l'amiral.

Au nom de l'Assemblée représentant la colonie française, les membres du comité délégué à cet effet.

F. Tujague,
J. Schweitzer,
A. Carrière,
F. Limet.

Mon loulou on amènerons-nous les enfants Dimanche, pour les bien chasser ?
—A l'Etoile Rouge.

—On écrit de Paris que, dans la dernière séance de la Société de géographie de France, où a été lu un rapport très complet sur les progrès de la géographie en 1879, un chaleureux accueil a été fait à un jeune médecin de la marine, M. Crevaux, qu'une première expédition dans la Guyane sur le Maroni et le Yari a fait connaître, et qui a rendu compte du nouveau et périlleux voyage qu'il vient d'accomplir. Accompagné d'un nègre fidèle qu'il a ramené en France, et voyageant le plus souvent presque sans escorte, il est allé de Cayenne au pied des Andes, en explorant l'Oyapock, ainsi que deux des affluents de l'Amazone, l'Ica qu'il a remonté et le Yapoura qu'il a descendu.

M. Crevaux a, sans prétention, sommairement raconté sont voyage et décrit les dangers qu'il a courus, les observations qu'il a faites, les objets qu'il a rapportés, notamment les plantes d'où s'extrait le curare, ce poison qui en huit secondes tue un singe frappé de la flèche qui y a été trempée. Le succès du jeune voyageur a été complet.

—Une femme Quillet, domiciliée à la Villa, près d'Epernay, obligée d'aller à Augiure, prendre le train, s'était engagée seule sur la petite chaussée, de Mareuil, [illegible] de glace et de neige.

Rien sur cette plaine unie ne lui indiquant le chemin, elle quitta la route vicinale pour aller s'engloutir dans les neiges qui recouvrent les marais de Launay.

Elle en avait presque jusqu'aux épaules, et sentait bientôt la glace se briser sous ses pas, elle eut conscience du danger imminent qu'elle courait.

Intelligente et énergique, cette femme [illegible] plus grande au-dessus de ce gouffre. Dans cette situation, de toutes ses forces elle appelle au secours.

Le gendarme Roussel, de la brigade d'Augiure, entend heureusement cet appel désespéré.

Il court vers l'endroit d'où partent les cris de détresse; il retire du gouffre où elle va être engloutie la malheureuse qui voit en lui approcher, et la reconduit au train après l'avoir ainsi sauvée d'une mort affreuse.

—Dans la boutique :
—Je prends de "l'Extérieur!"
—De l'extérieure, tu te mets dedans!

M. de Lesseps dans l'Isthme.

On mande de Colon-Aspinwall, à la date du 6 janvier:

Un banquet fédéral a été donné hier en l'honneur de M. de Lesseps dans Panama. Des discours ont été prononcés par M. Fonseca, commissaire des Etats-Unis de Colombie, M. de Lesseps, le commandant Lucien N. B. Wyse, le consul français à Panama et les consuls et représentants de plusieurs gouvernements étrangers. L'enthousiasme et la [illegible] dant tout le temps qu'a duré le banquet. M. de Lesseps et les ingénieurs partiront aujourd'hui pour aller étudier d'une façon définitive le tracé de Panama.

[illegible]

Les fêtes se sont terminées aujourd'hui par un grand banquet fédéral. Il y avait 150 convives, entre autres les officiers d'un navire de guerre français envoyé expressément du Callao pour faire honneur à M. de Lesseps et lui donner l'appui moral du gouvernement français dans son entreprise.

Le colonel Totten, l'ingénieur américain qui s'est rallié au projet de M. de Lesseps dans le congrès de l'an dernier à Paris, et qui est venu ici à sa rencontre, partira de Panama dans quelques jours. Il a été désigné comme ingénieur honoraire du Canal de Chagres, mais M. Wright est le seul ingénieur américain qui y sera véritablement employé.

L'examen des lieux commence virtuellement aujourd'hui. M. Dircks, le fameux ingénieur d'Amsterdam, qui semble avoir la direction en chef des travaux, proposera probablement une grande écluse de chasse avec digue à Matachin, puis un canal subsidiaire rectifiant le cours de la rivière Chagres. Ces travaux augmenteront d'un dixième le coût estimé du canal. Le colonel Totten n'a pas une entière confiance dans [illegible]

A propos de l'attitude du congrès des Etats-Unis dans la question du canal, le *New York Herald* dit qu'il n'a [illegible] construire le canal et le concours du gouvernement des Etats-Unis de Colombie. Quant à la prétention d'un contrôle quelconque exercé par les Etats-Unis, c'est un outrage arrogant.

Nous lisons dans le *World* :

Les travaux ont commencé hier sur le canal Chagres, suivant notre correspondant de Panama, et cela sans aucun doute à la musique d'un salut des canons d'un navire de guerre français envoyé expressément du Callao à Panama pour assurer le peuple des Etats-Unis de Colombie que M. de Lesseps peut compter sur l'appui du gouvernement français dans la tâche qu'il a entreprise. Le *World*, comme le savent nos lecteurs, n'a pas douté un instant que M. de Lesseps a procédé dès le commencement avec la pleine assurance que le gouvernement français le soutiendrait dans tout ce qu'il jugerait nécessaire de faire pour donner à la France et à lui-même un contrôle efficace de cette entreprise. On remarquera que la presse locale de Panama semble regarder la faveur et la protection accordées à M. de Lesseps par son gouvernement comme une répudiation virtuelle par le gouvernement de la primauté et prédominance relativement à une grande voie d'eau entre la mer des Antilles et le Pacifique qui ont maintes fois été concédées par traités aux Etats-Unis, non par eux seuls, mais par toutes les Républiques de l'Amérique espagnole directement intéressées dans la construction d'une voie de ce genre. Il faut naturellement pardonner quelque chose à l'exubérance journalistique d'un jour de fête et de réjouissances, mais il ne faut pas oublier que les influences européennes ont une grande prépondérance sur les influences américaines non seulement à Panama, mais sur la côte du Pacifique en général, et même partout dans les Etats-Unis de Colombie, le Venezuela et l'Equateur. Ceci vient sans doute principalement de notre faute, mais ce n'est pas une raison pour que les hommes d'Etat américains l'acceptent comme une condition de choses convenable et tolérable. C'est encore moins une raison pour qu'ils acquiescent négligemment au développement de nouvelles conditions qui, à moins qu'elles ne soient modifiées par la réassertion prompte et vigoureuse d'une politique conforme aux intérêts durables du peuple américain, tendront inévitablement à rendre permanente cette condition des choses très déplacée et intolérable. Ce pays entier est profondément intéressé à la réassertion prompte et vigoureuse d'une politique de ce genre, mais la portion du pays qui y a l'intérêt le plus vital est la grande vallée du Mississippi, ainsi que les Etats du Nord-Ouest et du Golfe.

Le comble du gaspillage :—ne pas se chausser à l'Etoile Rouge.

—Sous ce titre: *Ouverture de succession*, le *Mot d'Ordre* demande que la chambre soit mise en faillite et qu'on procède à de nouvelles élections:

Chacun sait maintenant qu'il n'a plus à compter en rien, ni pour rien, sur cette chambre. L'intérêt n'est plus là. La chambre des députés est un grand cadavre, c'est un astre mort comme la lune; elle exécute encore un petit tour de rotation pour faire croire qu'elle renferme des habitants, mais il n'y a pas besoin de télescope à longue portée pour s'assurer qu'il n'y a plus rien là-dedans, ni personne.

Autant de fois elle votera, autant de fois elle enfantera le néant. Comment voulez-vous que des zéros additionnés fassent un total ?

La chambre n'existe plus. A quoi bon essayer de galvaniser ce débris ? Il n'y a plus qu'une chose à lui demander, qu'elle rédige une loi électorale, qu'elle nous rende le scrutin de liste, et qu'elle s'en aille.

Le *Mot d'Ordre* réclame énergiquement le scrutin de liste qui est, dit-il, ce qu'on a encore trouvé de moins imparfait.

—Il vient de paraitre, à l'occasion des étrennes, un nouveau jeu dit: *le Loto parisien*, très bien combiné pour apprendre aux enfants, tout en les amusant, la table de multiplication. Chaque joueur a devant lui une table de Pythagore, et l'avertisseur, au lieu de tirer des numéros d'un sac, les obtient au moyen de deux dés à huit faces, dont il multiplie les chiffres à haute voix. Si les dés ont amené, par exemple, les chiffres 7 et 8, il dit: 7 fois 8 font 56, et les joueurs qui ont le produit 56 inscrit sur leur carton le marquent avec un jeton. Ce jeu a été inventé par un de nos confrères, M. Abel Pagès, déjà récompensé par la Société pour l'instruction élémentaire, pour un jeu géographique.

Le comble de la méchanceté :—conseiller à un ami de pas aller à l'Etoile Rouge.

Empoisonnement par les voitures d'enfants.—On sait combien l'usage des voitures d'osier pour enfants s'est généralisé en France.

Ces voitures sont souvent munies de capotes en cuir américain de teintes grises variées. Or, on a remarqué, surtout dans le mois de juillet dernier, à Berlin, où l'usage de ces voitures est également fort répandu, que de nombreux enfants charriés dans ces véhicules présentaient tous les symptômes d'une intoxication saturnine.

Des échantillons de l'étoffe employée furent examinés et on y constata la présence de sels de plomb en quantité considérable. Des analyses quantitatives révélèrent l'effroyable proportion de 42, 7 0/0 de plomb métallique. Il suffisait de brûler avec une allumette un morceau de ce tissu pour en voir ruisseler des gouttelettes de plomb. D'un fragment de cuir américain pesant dix grammes on put obtenir un gram de plomb et 4 gr. 27.

Un chimiste de Genève a calculé qu'un décimètre carré de ces étoffes vernies grises contenait 1 gramme 73 de céruse. Dans les toiles brunes, au contraire, l'analyse n'a montré que des sels inoffensifs.

Quand on réfléchit au nombre de véhicules, qui servent également de berceaux et de jouets à beaucoup d'enfants, on ne peut s'empêcher de frémir sur les dangers auxquels ils sont exposés, surtout lorsque le vernis qui recouvre l'étoffe s'écaille sous l'influence des rayons solaires !

—Un mot de notre prince d'animaux, Treyon.

Un jour il partait pour Enghein....

Un gros bourgeois monte dans son wagon, s'installe, salue, et entame la conversation :

—Ma foi, monsieur, quand on voyage, on est bien aise de savoir avec qui on se trouve, je suis dans les alcools, j'arrange les cognacs, je tripote les trois-six; en un mot, je fais de l'esprit.

—Et moi, répond Treyon, je fais la bête.

—La vie sociale est, comme la mer, sujette à bien des bourrasques.

—[illegible] devenue Française par son mariage, [illegible] grands [illegible] tous les actes de [illegible]

C'était elle qui disait à Mme Emile de Girardin, une douce [illegible]

—Mon mari est général; mais, moi, en fait de charité, je suis maréchale de France.

[illegible] de 1879, méditez ce mot-là!

SPECTACLES BALS, &c.

Théâtre du Grand Opéra,
Coin Canal et Dauphine.

[illegible]

Ce soir, DIMANCHE 11 janvier, [illegible]

GIROFLE-GIROFLA.
PAOLA-MARIÉ, ANGELE et CAPOUL.

Lundi, soir, première fois cette saison, représentation [illegible] Ambroise Thomas [illegible] avec une distribution de rôles phénoménale. Mlle Paola Marié dans le rôle de MIGNON. Mlle Leroux-Bouvard (première apparition)

WILHELM MEISTER

Mardi soir—Deuxième représentation de Les Cloches de Corneville.

Mercredi, matinée—[illegible]

LE PETIT DUC.

Jeudi soir—Deuxième représentation de Mignon. Vendredi soir—Soirée de Gala. Bénéfice de Mlle Paola Marié. BARBE-BLEUE.

Samedi, matinée—La Grande Duchesse.

11 janv—

Grand Bal Paré et Masqué
DONNÉ PAR
L'Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,
A LA SALLE DE L'EXPOSITION.
[illegible] 1880.
COMITÉ D'ARRANGEMENTS:
J. T. Walker, [illegible]

J. T. Bell, H. C. Fisher, A. [illegible]
J. P. Barthelemy, C. Boyne, [illegible]

On peut se procurer des invitations pour dames à la salle Stonewall Jackson, chez J. V. Barthelemy, 90 rue Royale, L. P. Canan 131 rue St-Charles, J. J. Walsdorfer, coin Canal et Passage de la Bourse, F. Marchand, 128 Chartres, ou à la boite de Poste No 332 ou aux membres.

Billets.............$2.50
11janv—11,15,17

JOYEUX NOEL!

Heureux Premier de l'An!

C'est ce que l'on souhaite chez

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL,

Qui invite cordialement tout le monde à venir examiner son stock immense et bien approvisionné de

Vêtements, Articles de Toilette et Chapeaux,
Commandés tout exprès à l'occasion des

FÊTES,
et qui seront vendus à très bas prix.
31 déc—

DÉPOT DE GLACES
—ET—
D'OBJETS D'ART.

La plus grande maison de ce genre dans les Etats du Sud.

CONCURRENCE DÉFIÉE.

Les personnes désirant l'un des articles sus vantés, feront bien de venir visiter mon magasin, avant d'acheter ailleurs: Miroirs français pour cheminées et entre les fenêtres de tous les genres à cadres dorés, en noyer et particulièrement les Miroirs Reine Anne de [illegible] qui sont à la mode au Nord. Stores et Corniches pour fenêtres des dessins les plus élégants; aussi, Portraits, Cadres à Portraits des genres les plus beaux et les plus grandes et plus récentes publications de Gravures, Peintures à l'huile Chromos. Toujours en magasin, où les artistes et les connaisseurs pourront se trouver sûr de faire leurs choix.

N'oubliez pas que la concurrence est défiée, et venez vous en convaincre chez

L. UTER,
No. 38 RUE ROYALE.
9nov—3m

Chaussures.

AU DRAPEAU ROUGE,
Coin Bourbon et Douane.

GRAND DEBALLAGE
—DE—
CHAUSSURES
EN TOUT GENRE.

A vendre aux anciens prix malgré la grande hausse sur ces articles.

P. CASAUBIELH.
1erjanv—1m

ATTENTION.

M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Royale, coin Bienville.
FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

Bottes et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 jan. 79— an V & O.

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,
Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices".
28 fév—1 an

Ant. Carrière, O. Carrière,
E. L. Carrière, Chas. J. Carrière.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 31½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE,
196..........Esplanade..........196

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet institut aura lieu le 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la direction s'est assuré le concours du professeur E. BOLLING. L'institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'institut.
30 août—1 an

Collége Commercial de St-Stanislas,
Baie St-Louis, Miss.

CETTE Institution, favorablement connue du public depuis 25 ans, est située sur les bords mêmes de la Baie St-Louis. Les élèves y suivent un cours d'études entièrement commercial. Les conditions sont très modérées et les élèves y sont reçus dans le temps de l'année.

[illegible] FRE. FLORIMOND, Président.
31déc—1m

Avis au Public.
CHANGEMENT DE LOCAL.

La PENSION PRIVÉE dirigée par Mme H. Gendolla, a été transférée du No 30 rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale, [illegible] Les [illegible] au nouveau local [illegible]

ÉDITION HEBDOMADAIRE
de l'ABEILLE de la Nlle-Orléans.

Prix de l'abonnement, payé d'avance :

1 an........................	[illegible]
6 mois........................	[illegible]
4 mois........................	1 00
3 mois........................	75

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE
[illegible]

[illegible] Dramatique [illegible] janvier 1880. [illegible] la dernière semaine [illegible]

Mlle FANNY DAVENPORT,

Qui a toujours attiré à l'Académie de Musique une foule immense à chaque représentation, et présente les pièces populaires suivantes:

La plus grand succès de DIMANCHE 11, LUNDI 12,
DIVORCE! MARDI 13,
Fanny, Ten EYCH [illegible] MERCREDI — EN MATINÉE.

Mercredi 14—A la demande générale (pour la dernière fois, Pique.

Jeudi [illegible] Nouvelle Orléans [illegible]

Vendredi 16 — Bénéfice de Miss Fanny Davenport, faisant son début tel dans le rôle de LEAH, dans la pièce de ce nom.

Samedi en matinée—Leah.
Samedi 17—Dernière représentation de AS YOU LIKE IT. [illegible]

GRAND BAL PARÉ
—DONNÉ PAR LA—
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
A LA SALLE DE L'OPÉRA.
LE SAMEDI, 24 JANVIER 1880
PRIX DU BILLET..............$2.
Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
L. Sauce, Secrétaire.

N. B.—Les demandes d'invitations de dames devront être adressées à la Direction, qui se réunit à l'Abeille tous les mercredis et vendredis.
28déc—

JOHN GIBSON'S SON & CO,

Choice Old Monongahela Rye Whiskies.
BIBLE ANAE
SINGLE X,
DOUBLE XX,
TRIPLE XXX,
QUADRUPLE XXXX,
PURE OLD RYE.

Nous informons nos clients et le public en général que nous tenons en magasin un assortiment complet des "Whiskies" ci-dessus mentionnés, que nous vendrons aux plus bas prix du marché.

[illegible] & XIQUES,
29nov—D.J 67 et 69 rue Decatur.

A. CAPITON,
MARCHAND-TAILLEUR,
No 2 rue Carondelet,
Près Canal.

SPÉCIALITÉ pour [illegible] et de sobres d'un genre tout à fait nouveau, ainsi que tout autre genre de toilette de ville, confection élégante et surpassé [illegible] avec des marchandises de premier qualité.

A des prix très raisonnables.
2 nov—[illegible]

Plants de Pommes de terre.

Le Grand Dépôt du Sud.

40......RUE POYDRAS......40
NLLE-ORLÉANS, LNE.

JOSEPH KELLER,

A en magasin un fort stock de plants de pommes de terre de l'Est et de l'Ouest qu'il vend pleinement garantis.

Il sollicite des commandes, et il les remplira avec la plus grande promptitude aux prix les plus bas du marché.

Venez au No 40 rue Poydras avant d'aller ailleurs.
21 déc—1m—DMarV

Wm. Frantz. E. Opitz.

FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie,
Montres, bijouterie.
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti.
Nlle-Orléans.

BIJOUTERIE
EN MONTURE DE
DIAMANTS.

DIAMANTS.
N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.
7sept—[illegible]

G. PITARD & BRO.,
IMPORTATEURS et MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie, Grilles, Peintures, Huiles, Vernis, Chaux, Ciment, Plâtre, Crins, Vitres, Papier de Tenture, etc.
907 RUE DU CANAL,
Entre les rues Remparts et Bourgogne.
15juil—

MAISON O. ROUYER,
Coin Chartres et Conti. Nlle-Orléans.

Couverts argentés, [illegible] vendus à raison de $36 la douzaine de couverts. Garantis pour 10 ans. Même réduction sur toutes mes marchandises.

M. O. Rouyer appelle l'attention du public sur l'immense variété de son stock de marchandises, consistant en bijouterie de tous genres, montres de choix, pendules françaises et américaines, lunettes de toutes sortes, articles d'optique, etc. Egalement un grand choix d'orfévrerie de table. Spécialité pour les cadeaux de noces.

M. ROUYER se recommande spécialement pour la réargenture des couverts et de l'orfévrerie. Réparations de montres, bijoux, pendules, lunettes, etc. Quiconque est dédié pour tous les objets qui sortent de ma maison. Achat de vieil or et de vieil argent. Troc et échange les vermeils de bijoux à prix réduits.
13 déc...an 31déc—1er jan...SuDiMaJ

A LA CORBEILLE DE FLEURS.

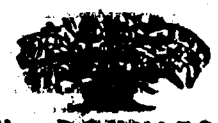

N. BOUVIER,
Manufacture de Parfumerie,
198....Rue de Chartres....198

Articles de Fantaisie, Savons de Toilette importés, Brosses, Peignes, Articles pour barbiers et coiffeurs.
Entrepôt Général de N. BOUVIER'S LIQUID HAIR DYE.

Les ordres pour la campagne recevront une attention spéciale. 31déc—1m—DMarJ

FRANÇOIS DUFRÊCHE,
Successeur de JAMES GIRNEY
Entrepreneur de pompes funèbres,
57 Rue des Champs-Elysées,
Entre Moreau et Casacalvo, Nouvelle Orléans.
TOUJOURS PRÊTS.
Cercueils Métalliques brévetés,
En acajou et en noyer.
Aussi Cercueils simples.
—VOITURES A LOUER
21 déc—1m—D.M.J.

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
434....RUE ST-CLAUDE....434
Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock [illegible] Prix très réduits. [illegible]

Magi & Miranda,
IMPORTATEURS DE
CIGARES DE LA HAVANE
DEPOT ET SALLE DE VENTE,
138 et 140 rue Commune.
MAGASIN DE DETAIL,
30 St-Charles, au coin sud de la rue Commune.

A vendre en GROS ET EN DÉTAIL un fort et beau STOCK bien assorti de
CIGARES DE LA HAVANE
aux plus bas prix.

Nous avons conclu des arrangements à la Havane pour recevoir un nouveau stock à l'arrivée de chaque steamer.

[illegible]

En un assortiment complet de toutes sortes de [illegible] Les acheteurs par millier, etc. [illegible] nos prix aussi bas que ceux de n'importe quelle autre maison de tabac des Etats-Unis. 24déc—1m

PIANOS.

CHICKERING,

Mathushek

—ET—

PIANOS

HALE

—CHEZ—

WERLEIN

135 RUE DU CANAL 135.

PRIX:

$150	$175	$200
$225	$250	$275
$300	$325	$350
$425	$450	$550
$400	$500	$600

ORGUES

ORGUES
—DE—
Estey and Mason & Hamlin.

PRIX

$50	$60	$75
$80	$100	$125
$150	$175	$200
$250	$300	$400

Pianos d'Occasion.

PRIX :

$50	$75	$100
$125	$150	$175

Orgues d'Occasion.

PRIX :

$30	$40	$50

Tous les Instruments GARANTIS.

PIANOS et ORGUES vendus contre PAIEMENTS GRADUÉS.

VIEUX PIANOS pris en échange.

Les meilleurs TABOURETS et COUVERTURES de Piano.

Magasin ouvert tous les SOIRS.

PAPIER A MUSIQUE,

MÉTHODES,

INSTRUMENTS de MUSIQUE

de tout genre, importés par

WERLEIN,
135 CANAL-135

1 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

GRANDE-VENTE SANS RESERVE

Emplacements de commerce et résidences de choix parmi ce qu'il y a de mieux sous forme placement du centre commercial de la ville.

Comprenant le vaste emplacement de commerce de MM. Macon & Co., importateurs de marchandises sèches, coin Sud-Ouest des rues Poydras et Baronne, Nos. 204 Poydras, et Nos. 122, 124, 126, 128 et 130 Baronne.

L'écurie populaire et entrepôt de voitures "Stonewall Jackson" de James Burns, Nos. 132, 134, 136, 138, 140 et 142 rue Baronne.

Le café de M. A. Pourtalet, No. 212, rue Poydras.

Le magasin de fourrage de M. Coutelau, No 216 rue Poydras.

Toutes ces propriétés sont près et presque vis-à-vis du marché Poydras.

La bâtisse en briques à deux étages et vaste terrain, Nos. 94 et 96 rue Perdido, entre celles Remparts et Bassin, derrière le magasin de meubles de Hubbard, et la résidence en briques à deux étages, centralement située, No. 62 rue Remparts, entre celles Bienville et Conti.

Le tout sans réserve, pour effectuer un partage entre les héritiers de Mme Eugénie Tureaud, décédée.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 7 février 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan avec le consentement des parties, pour effectuer un règlement et un partage entre les héritiers de Mme Eugénie Tureaud, décédée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:—

1° Cet emplacement de commerce supérieur, le magasin en briques à trois étages formant le coin Sud-Ouest de la rue Sud Poydras et Baronne, dans l'îlet borné par les rues Sud Poydras, Dryades, Baronne et Lafayette, dans le 1er district de cette ville. Ce lot est désigné par le No. 1 et mesure 23 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras, sur 127 pieds 3 pouces de profondeur et de face à la rue Baronne, ensemble avec les droits, privilèges, servitudes qui y appartiennent. Les améliorations comprennent le magasin en briques à trois étages, solidement bâti, et les bâtisses à deux étages dans le fond, désignés par le No. 204 Sud Poydras, et par les Nos. 122 à 130 inclusivement, rue Baronne. Il est connu comme le magasin populaire de MM. P. Macon & Co importateurs de marchandises sèches à qui il est loué jusqu'au 31 octobre 1880 au taux de $1,800 par an. Ces messieurs occupent ce magasin depuis plus de 20 ans et ont payé le double de ce prix. Ce magasin fait face au marché Poydras et avec son étendue de face sur deux des principales rues, en fait un emplacement de commerce sans pareil dans ce quartier animé et toujours riche.

2° Le magasin et résidence en briques à trois étages, No. 212 Sud Poydras, situé dans le même district et le même îlet que celui ci-dessus décrit. Le lot est désigné par le No. 5 et mesure 23 pieds 9 pouces de face à la rue Poydras, sur 127 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les droits, privilèges qui lui appartiennent. C'est également un excellent emplacement de commerce et est occupé par A. Pourtalet comme café, au taux de $600 par an sans bail.

3° Le magasin et résidence en briques à trois étages, solidement bâti, No. 216 rue Sud Poydras, situé dans le même district et le même îlet que celui ci-dessus décrit. Ce lot est désigné par le No. 7, mesurant 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Poydras, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble avec les droits, privilèges, servitudes y appartenant. C'est également un emplacement supérieur pour affaires et est occupé par M. Coutelau comme magasin de fourrage au taux de $600 par an sans bail.

4° Cette vaste propriété dont la valeur augmente de jour en jour et presque attenante à celle décrite plus haut, bien connue comme l'écurie et entrepôt de voitures de Regan.

Elle est située dans le même District et le même îlet que le précédent et se compose de six lots désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11, 12, et 13.—Mesurant chacun 23 pieds 5 pouces de face à la rue Baronne sur 152 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lig. es parallèles—offrant une façade entièrement continue sur la rue Baronne de 140 pieds 6 pouces sur 152 pieds, 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui s'y rattachent ou qui y appartiennent d'une manière quelconque, les diverses propriétés ci-dessus décrites suivant un plan dressé par W. Thompson député voyer et daté du 29 novembre 1858, et annexé à un acte passé par devant Robt J. Kerr, notaire, le 11 janvier 1859. Les lots 1, 5 et 7 ayant l'usage d'une allée commune ayant une largeur de huit pieds et courant sur les derrières des dits lots—d'un à sept inclusivement et le lot No. 8.

Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 132, 134, 136, 138, 140 et 142 rue Baronne et seront vendus sujettes au dit bail en faveur de M. James Rey, jusqu'au 30 septembre 1880 sur le taux de $1800, payables mensuellement, et à l'obligé un de tenir les lieux assurés à ses propres frais. Comme cette propriété est très centrale et parfaitement convenable pour le commerce des mulets, des chevaux et autres animaux, commerce si prospère et établi d'une manière permanente en cet endroit et pour d'autres objets, elle est excellente comme placement, offrant des avantages rares, une grande garantie et des revenus. Comme emplacements d'affaires ces lots présentent des avantages précieux, et il n'y a pas de meilleure localité que cette section du faubourg de la ville.

5° Les grands terrains et la maison en briques à deux étages désignés par les Nos 94 et 96 rue Perdido, situés dans le 1er district de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Perdido et Poydras. Les terrains sont désignés par les Nos 19 et 20, conformément au plan dressé par Joe Pilié, arpenteur, en date du 16 janvier 1832 et annexé à un acte passé par devant M. de Armas, ancien notaire, le 12 mai 1832; l'e sont chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Perdido, sur 112 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage, servitudes et privilèges y appartenant d'une façon quelconque. La maison est occupée en ce moment par M. Goblet, tourneur, au prix de $420 par an, sans bail.

La propriété est contiguë au grand dépôt de meubles de H. B Hubbard.

6° La maison en briques à deux étages No 62 Remparts, très agréable et dans un quartier central, située dans le 2e district de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bienville et Conti.

Le terrain est désigné par le No 8 et mesure 25 pieds de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 6 pouces de profondeur et 23 pieds 11 pouces dans le fond. Le dit terrain a un droit de servitude sur un passage dans le fond s'ouvrant sur Conti, de 10 pieds de largeur, conformément au plan dressé par L. J. Pilié en date du 19 septembre 1835 et annexé à un acte passé par devant F. Grima, notaire, daté le 3 septembre 1835. Ensemble avec les édifices comprenant la maison en briques à deux étages avec mansarde. No 62 rue des Remparts qui est parfaitement bâtie et est fort agréable, elle se compose d'un vestibule et de deux salons, d'une salle à manger et d'une cuisine au rez-de-chaussée, de 3 grandes chambres à coucher au 1er étage, avec d'autres chambres, balcon, gaz, eaux waterwork. On ne saurait rien trouver de mieux comme résidence pour hommes de profession. La maison sera livrée à l'acquéreur dès que les conditions auront été remplies.

Conditions : Un tiers ou plus au choix de l'acquéreur, comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets divisés en deux portions au gré des parties intéressées et garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, avec toutes les clauses ordinaires de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente au paiement final, 5 pour cent pour honoraires d'avocats dans le cas de procès. Les améliorations devront toujours être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. Les acquéreurs rembourseront aux vendeurs la prime d'assurance pour le terme non expiré et assureront, au cas du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1880. On exigera des acheteurs au moment de la vente un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication pour répondre de l'exécution de la dite vente. Les titres sont parfaitement en règles; autrement l'argent serait remboursé. Les loyers appartiendront à l'acquéreur à partir du jour de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, par devant N. B. Trist, notaire.
10janv—10,11,17,18,24,25,31 jusq vente

Brasseries.

PELICAN STEAM BREWERY,
EUGÈNE ERATH,
263....RUE VILLERE....263
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
1janv—1mDMarV

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4 fév 1m—D.M.J

Charbons! Charbons!

CHARBON, CHARBON,
Pittsburg, Anthracite, Cannel, Alabama Coal.

HEBRARD & ROCA,
Marchands de Charbon.
No 2 1/4 rue Carondelet.

OFFRENT de livrer aux planteurs, manufactures, restaurants et familles aux mêmes prix et termes (comptant) que toutes les maisons régulières de Pittsburg, de l'anthracite et du Cannel de première qualité ainsi que de l'Alabama pour lequel ils sont agents. Ils se rappellent à leurs amis et anciens clients et sollicitent bien respectueusement leurs ordres.
13 déc 4m—DMarJ

Charbon. Charbon. Charbon.

AVIS AUX PLANTEURS.

COAL — Les remorqueurs "Sharp McDonald" et "Coal City", avec leur chargement du meilleur charbon de Pittsburgh arrivent dans quelques jours. Les personnes qui auraient besoin de charbon sont priées de venir nous voir tout de suite.

A. LAMBERT & CO.
24 Carondelet.
23 déc...mar. j.s. dim 2P

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
27....RUE BARONNE....27
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

F. REMY.
Marchand de Meubles
129......Chartres......129
Près St-Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de meubles neufs et de seconde main, bois de rose et noyer, [illegible] Qu'il vend aux prix les plus réduits.
Réparation de meubles.
[illegible] de déménagements.
30 jan—1m—D Mar J

ENCAN!!! ENCAN!!!

Pour clore les affaires de Bijouterie

Du dépôt du magasin de Bijouterie de

A. M. HILL,
86 RUE ST. CHARLES,

Sera offert à l'enchère publique, en lots à la convenance des acheteurs, à partir de

MARDI, 6 janvier, à onze heures du matin.

Des centaines de montres en or et en argent de la célèbre Compagnie de Montres Américaines Waltham.

Diamants, Bijouterie fine, Chaînes en or, Argenterie de Rogers, Smith & Cie, Argenterie plaquée de Wilcox, Meriden et Middleton, toute garantie valant, comme quel le triple et le quadruple. Ce Stock doit se vendre à quelque prix. La qualité en est garantie. Les dames sont invitées à assister aux ventes qui se feront tous les jours de onze heures du matin à sept heures et demie du soir.

NASH & HODGSON,

J. H. FRENCH, Encanteurs.

FERA LA CRIÉE.
4 jan—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

515 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO. — Encanteurs, il sera vendu LUNDI, 12 janv. 1879, à 11 heures du matin à leur nouvelle salle d'encan No 26 rue de Chartres—
515 caisses bottes, souliers et brodequins,
comprenant un bel assortiment
Conditions à la vente. 11 janv—

PAR D. E. MORPHY & SON.

PAR S. GUI NAULT.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI 13 janvier 1880, il sera vendu à 11 heures du matin, encoignure des rues Force et Havana, près de la grocerie de M. Geo. Sick.

La vacherie de M. Chas Bassler, comprenant 8 vaches laitières, plusieurs avec veaux, et la balance sur le point de vêler.

Les bidons, baquets et les ustensiles de la vacherie.

1 lot de foin, 24 têtes de volailles, 1 lot canards et oies. La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, tout au dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
10 janv...11,12

Belles Vaches laitières de race.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT. Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 12 janvier 1880, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Commune et Génois, vis-à-vis de l'infirmerie du Dr. Anseux.—

6 belles Vaches laitières de race.
2 Genisses.
1 lot bidons et les ustensiles de la laiterie.

Conditions—Comptant.

La clientèle, garantie à 6 gallons de lait par jour, sera donnée au plus fort acheteur.
9 janv—9, 10, 11.

Succession de feue Vve Manuel Crassé.
No. 40,805.

Vente pour effectuer un partage.
Belle résidence de famille rue des Remparts No. 186.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI 17 janvier 1880. Il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement de mise en possession rendu et signé par l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, le 10 novembre 1879.

Un lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds de profondeur, entre les rues Ste Anne et Dumaine, ensemble une jolie maison haute en briques ayant un rez-de-chaussée, corridor, d'entrée, salon et salle à manger avec un cabinet de toilette, cabinet, chambre attenant à la maison et communiquant à la salle à manger, trois belles chambres et deux cabinets de toilette au premier étage avec galerie sur la rue. Une autre bâtisse haute en briques touchant à la maison principale ayant cinq chambres. Le gaz est introduit dans les deux bâtisses, lieux d'aisance doubles, en briques, cour carrelée, waterwork, etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre prochain à raison de $92.50 par mois.

La propriété ci-dessus vient de subir récemment de grandes réparations pour lesquelles les propriétaires n'ont rien épargné. Voir le plan à la Bourse.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets divisés par sommes à la convenance des héritiers portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente par devant C. V. Foulon, notaire, aux frais de l'acquéreur. 8jan—

Dr SYDNEY DAVIESON
Arrivé à la Nlle-Orléans.

LE Dr Sydney Davieson, M. R. C. S., de Londres, M. D. Genève,

Auteur de "Practical observations on Nervous Debility," "Essay on Marriage," etc., etc., propriétaire en chef du Musée d'Anatomie du Missouri à St-Louis, a l'honneur d'annoncer aux habitants de la Nlle Orléans et du voisinage qu'il peut être consulté jusqu'au 30 avril prochain à son domicile,

7 rue des Remparts, entre Canal et Douane.

Tous les jours de 10 h. du matin à 3 h. de l'après midi, et de 6 h. à 8 h. du soir.

Le Dr DAVIESON ayant fait une spécialité du traitement et de la guérison des

Maladies Nerveuses.

A passé des années à étudier et à approfondir cette partie de la science médicale qui se rapporte spécialement aux maux causés par les folies et les indiscrétions de la jeunesse et qui déterminent la débilité nerveuse, intellectuelle et physique ainsi que la perte de toute vitalité. Sa longue expérience acquise dans les premiers hôpitaux de l'Europe, aussi bien que par d'heureuses expériences faites pendant nombre d'années dans sa clientèle tant en Europe qu'en Amérique lui permettent de garantir un

Soulagement à tous les malades qui le consulteront. Il a eu beaucoup de succès dans ces

Traitements par correspondance.

Il est cependant à désirer qu'il ait au moins et s'est possible, une entrevue avec la personne malade.

Le Dr DAVIESON s'adresse particulièrement aux malades qui, s'étant confiés à des charlatans ignorants, ont vu s'aggraver leurs souffrances. Le médecin qui comprend sa profession et l'exerce avec intelligence afin de mériter l'estime de ses semblables, est un bienfaiteur de l'humanité. Le haute estime que les médecins eux-mêmes professent pour le Dr DAVIESON prouvent que tous ceux qui s'adresseront à lui pourront compter implicitement sur une guérison prompte et rapide.

Le Dr DAVIESON engage ceux qui veulent se confier à ses soins à le faire le plus tôt possible, parce qu'il ne saurait prolonger son séjour à la Nlle Orléans audelà du terme indiqué plus haut.

L'ouvrage du Dr DAVIESON "Practical Observations," en est à sa 180e édition: C'est un guide sûr. On peut en avoir un exemplaire relié en drap pour 25 cts en s'adressant à l'auteur, le Dr SYDNEY DAVIESON, No 9 Remparts, entre Canal et Douane, Nlle Orléans, ou à GEO. ELLIS, libraire, vis-à vis la Poste.

Le Dr DAVIESON peut être consulté au No 9 Remparts, entre Canal et Douane, Nlle Orléans, jusqu'au 30 avril. Passé cette date, on devra lui écrire au No 1708 Olive street, St Louis, où il a établi son domicile depuis plusieurs années.

Heures de bureau de 10 h. A. M à 3 h. P. M. et de 6 h. à 8 h. P. M. Le dimanche, de 10 h. A. M. à 2 h. P. M. seulement.
16 déc—16 déc. ou 1 mai.

SIROP PECTORAL
AUX NAVETS INDIENS.

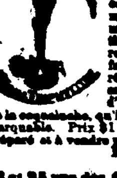

Le Sirop pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les catarrhes, les phthisies au début, les suffocations, les oppressions, les spasmes nerveux qui accompagnent les quintes, les maux de gorge et généralement toutes les inflammations des voies respiratoires. Il procure le calme, facilite l'expectoration, arrête les crachements de sang et calme les accès d'asthme. Il convient aussi dans la coqueluche, qu'il soulage d'une manière remarquable. Prix $1 la douzaine.

Préparé et à vendre par
E. LAPLACE,
pharmacien,
23 et 25 rue des Champs-Elysées,
Et dans les principales pharmacies en gros et en détail de la Nlle-Orléans. 2jan—3m

JOS. BRANDNER,
Marchand-Tailleur,
34..........RUE BOURBON..........34

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
29 oct—3m

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à boeufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à six, [illegible] de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, rails, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, [illegible] pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos produits, que nous avons forgés à froid et tous les ferments extra desquels à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et défions toutes les demandes.
Dépôt 18 et 20 rue Union,
8 mai—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

GRANDE VENTE DE
Propriétés de choix centrales et rémunératrices près de la rue du Canal,
Convenables pour
Hommes de profession, résidences et emplacement de commerce.
Deux magnifiques résidences en briques à trois étages près du magasin de Holmes,
—ET—
La résidence et magasin en briques à deux étages, coin Dauphine et Douane, toutes deux contiguës et la vente positive

Avec le consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 24 janvier 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, avec le consentement des parties—

1° Ces résidences en briques, à trois étages, vastes et bien bâties, et situées au centre de la ville, désignées par les Nos 19 et 21 rue Dauphine dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Canal, Douane et Bourgogne. Elles sont toutes deux bâties sur des lots mesurant 26 pieds, 10 pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles et s'étendant jusque vers une allée s'ouvrant sur la rue Douane qui est un droit de servitude à cette dite propriété en commun avec les propriétés Nos 17, 19, 21 et 23 de la rue Dauphine.

Elles contiennent chacune, un corridor, 2 salons, salle à manger, cuisine et autres agréments au 1er étage, 3 beaux appartements, corridor, chambre à bain et chambres sur la galerie sur le 2d et 3ème étage, gaz, waterworks et curves, cour pavée, etc., etc.

Elles sont toutes deux louées jusqu'au 30 septembre 1880 au taux de $1,000 par an chacune.

2° La spacieuse maison de résidence avec magasin, à deux étages, en briques, située au No 23 de la rue Dauphine et formant l'angle Douane, dans le carré compris entre les rues Canal, Douane, Dauphine et Bourgogne.

Le terrain mesure 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de face rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur rue Douane. Avec toutes les bâtisses, les droits, privilèges, etc., qui lui appartiennent.

Les améliorations comprennent une maison de résidence avec magasin, à deux étages construite en briques, connue sous le nom de l'établissement populaire de M. W. Wirth marchand de tabac, et louée à lui jusqu'au 1er octobre 1880 au taux de $900 par an. Sa situation centrale et sa proximité à la rue du Canal rendent cette propriété convenable comme maison de résidence ou établissement de commerce. Un meilleur placement à argent s'offre rarement. La vente est sans limite et l'attention des capitalistes y est appelée.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans en billets souscrits à la convenance des parties intéressées, et spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur et portant toutes les clauses usuelles de 8 pour 100 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait payement, 5 pour 100 pour honoraires d'avocat dans le cas de poursuite pour en faire la collection. Les améliorations devant être assurées et la police transférée aux porteurs des billets, et les acquéreurs assument le payement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs payeront en outre comptant les frais de l'encanteur pour annonce et criée. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera requis de la part des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Théo. Guyol, notaire.
20 déc—20,21,27et28—jan 3,4,10,11,17 et 24.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence dans un des meilleurs quartiers d'affaires du Troisième District.

La grande bâtisse bien connue en briques à deux étages, avec vérandah, située au coin des rues Champs-Elysées et Chartres ou Moreau, convenable pour n'importe quel genre d'affaires.

No 25,285. Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
E. T. Parker et als vs H. Frantz tuteur et als.

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers et en partie propriétaires.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureaux 91 rue Royale.—Il sera vendu SAMEDI, 31 janvier 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 4 juin 1879 et signé le 9 juin 1879.—

Un certain morceau de terre situé dans le faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Chartres ou Moreau, Marigny et Decatur ou Victoire et désigné par le No 4 sur un plan dressé par Bourgerol, le 8 avril 1834 et déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, le dit lot formant le coin des rues Champs-Elysées et Chartres ou Moreau et mesurant 24 pieds 6 lignes de face à la rue des Champs-Elysées sur une profondeur de 85 pieds et face à la rue de Chartres ou Moreau. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, recouverte en ardoises, ayant à l'étage supérieur et à l'étage inférieur un grand magasin mesurant 24 pieds de face et 60 pieds de profondeur, formant le coin des rues Champs-Elysées et Chartres ou Moreau.

L'arrière partie de la bâtisse faisant face à la rue de Chartres ou Moreau, comprend une maison en résidence en briques à deux étages, couverte en ardoises, ayant une grande chambre au palier inférieur et au palier supérieur, cave, cour, etc.

Les tuyaux de gaz sont posés dans toute la maison.

Termes et conditions—Cinq cents piastres comptant, le reste à six et douze mois de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer les collections, les bâtisses devant être assurées et la police transférée aux vendeurs.

Acte de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 déc 3,10,17,24,31 janv

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Arnauld (Pierre Paulin)
Arnouilh (Ovide)
Abadie (François Germain)
Aimé (Vve)
Blanchard (Auguste)
Bourdel (Pierre Casimir)
Bernisson (Jean)
Bouvard, née Lair (Henriette)
Binet (Alfred)
Barthe (Jean et Basile)
Boutet (Louis)
Boyer (Aug)
Blondel
Capy (les époux)
Caballe (les époux)
Caspar (Andrea)
Cerus (Gabriel)
Chariot (Armand)
Casalas (Baptiste et Bailie née Pene)
Chatelain (Charles)
Combas (Jules)
Dedens (Elodie)
Dunot (Edouard)
Dabot (Jean-Baptiste)
Delétat (Pierre Sylvain)
Durand (Antoine Ferdinand)
Didier St Vignes (boulanger)
Duclos (François)
Dulong (Jean)
Demargue (Jean Bernardin)
Delacroix (Paul)
Dumas (Aloïs Pierre)
D'Artaing d'Estampes (Abel)
Dupuis (Planteur)
Duplines (née Marie Victoire Germain)
Evans (Charles)
Flambo (Chas)
Fabre (Louis et Marcellin)
Fernande (Antoine)
Fontan (François Ludovic)
Forge Petit Morant (François)
Franchet (Pierre Isidore)
Forgue (Philippe)
Ferran (Auguste)
Guyonvach (Jean François)
Gaillard (Auguste)
Gonsaux (Jean Julien)
Gonnet (Léontine femme Billard)
Gaston (Joseph)
Galiot (Samuel)
Garand (Vve Joseph)
Guénois (Jean Marie)
Harckman Thérèse
Himmerle (Jean)
Jakier (Prosper Auguste)
Jarrias (Vve Jacques)
Kaiser (Mme Henri)
Lavery (Franscisque)
Ladonce (Mme)
Legrand (Jules)
Lesselin (Alfred)
Legu (Jean Marie)
Laignier (Chs)
Lias (Jacob)
Lemaitre (Marie Jean Pierre)
Longuefosse (Bernard)
Lacrampe (Gabriel)
Lestrade (Georges)
Laroche (Mme)
Latapie (Je'n Firmain)
Longue (Robert)
Monegay (Philippe)
Mennessen (Albert)
Mauraise (Louis)
Moynet (Jean)
Maltier (Antoine)
Malibes (F)
Margne (Jules)
Maynier (Jean)
Montemps (Marcel)
Martin (Pierre Marie)
Maine (Frédérick)
Moreaux (Jules)
Ognier
Pernot (Constant)
Paradut (José)
Porche
Pinchard (Mme née Angier)
Poujade (Henri)
Prognac (Jn Bapte)
Porthos (Vincent Sylvain)
Patroux (Bruno)
Rambaigne (Jean Baptiste)
Rondot (Louis)
Roques (Jean Antoine)
Renotte (Gustave)
Rolley (les époux)
Renon (François)
Sarbots
Savignol (Paul)
Schoeller (Milliau)
Simon (Frédéric)
St Vignes (ou St Vignes Didier)
St Martin (Roslina)
Vinot (François)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, le 15 septembre 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

L'Abeille de [...]
Bureaux, N[...]
NOUVEL[...]
DIMANCHE[...]

GRAND [...]

Compagnie [...]